



# Brève d'INFO6

L'actualité du SDIS 06 en direct !

## L'agenda

### Le SDIS 06...

**Dimanche 23 mai 2010**

**Vide grenier à Grasse**

Organisé par l'équipe départementale de handball sapeurs-pompiers (Parking Leclerc de Grasse)

**Mercredi 26 mai 2010**

**09h30 : CTP consacré au SDACR**

**10h30 : CTP**

**Vendredi 4 juin 2010 à 09h00**

**Comité d'État-Major**

En présence de la Direction générale, des Chefs de GF et de GT

**Mardi 8 juin 2010**

**17h00 : CATSIS**

**Mercredi 9 juin 2010**

**09h00 : CCDSPV**

**Vendredi 11 juin 2010**

**CASDIS**

**Samedi 12 juin 2010**

**11<sup>ème</sup> Challenge de l'espoir / Tournoi de football à 7**

Organisé par l'Amicale des sapeurs-pompiers de Cannes. Les bénéficiaires seront reversés à deux enfants polyhandicapés âgés de 6 ans.

Stade de Saint Cassien à Cannes-la-Bocca

### Au niveau national ...

**Samedi 5 juin 2010**

**2<sup>ème</sup> Draille de l'ENSOSP**

Il s'agit d'une manifestation de VTT où plusieurs parcours de randonnées sont proposés sur des pistes et sentiers balisés (entre 8 et 40 km)

**Jeudi 10 juin 2010**

**Hommage aux sapeurs-pompiers**

Cérémonie de ravivage de la flamme et de dépôt de gerbe sur la tombe du soldat inconnu, en prélude de la journée nationale SP qui se tiendra le 12 juin

**Samedi 12 juin 2010**

**Journée nationale des sapeurs-pompiers**

**Samedi 12 et dimanche 13 juin 2010**

**7<sup>ème</sup> Championnat de France de Volley-ball des sapeurs-pompiers à Metz**

Organisé par le SDIS de la Moselle (57)

**Du mardi 15 au jeudi 17 juin 2010**

**Préventica – salon de la santé et de la sécurité au travail Lille (Nord)**

**Jeudi 17 et samedi 19 juin 2010**

**Championnat de France de football des sapeurs-pompiers Clairefontaine (Yvelines)**

**Samedi 26 juin 2010**

**Finale nationale du parcours sportif**

Touquet (Pas-de-Calais)

### Au niveau européen ...

**Vendredi 11 et samedi 12 juin 2010**

**1<sup>er</sup> Festival de musique des brigades de sapeurs-pompiers Allemagne**

**Vendredi 18 et samedi 19 juin 2010**

**Championnat du monde de cyclisme des sapeurs-pompiers Luxembourg**

**Dimanche 20 juin 2010**

**Championnat du monde de VTT des sapeurs-pompiers Luxembourg**

## ZOOM SUR

# La responsabilité du COS et la protection fonctionnelle des agents

Lors du dernier congrès de l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes, le Lieutenant-Colonel Marc Génovèse a évoqué un sujet aux enjeux essentiels à savoir la responsabilité pénale du Commandant des opérations de secours plus communément nommé « COS ». Madame Danièle Mattillo, quant à elle, est intervenue sur la protection fonctionnelle des agents.

### La responsabilité pénale du COS

Le COS est un officier de sapeur-pompier chargé, sous l'autorité du Directeur des opérations de secours, de la mise en œuvre de tous les moyens publics et privés mobilisés pour l'accomplissement des opérations de secours. La responsabilité du COS, qu'elle engendre un droit à réparation ou à une sanction, est basée sur la faute. Le COS peut commettre une faute, par action ou par omission, qui pourra se traduire sur le plan pénal par une responsabilité directe, indirecte ou médiane. Le décès de la victime que l'on n'a pas pu secourir à temps ou du sapeur-pompier resté prisonnier des flammes, doit trouver une explication, et la première

personne à laquelle on demandera des comptes sera le COS. S'en suivra un long travail d'enquête visant à préciser les missions du COS liées au cas d'espèce afin de vérifier si elles ont été assurées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

L'étude de la jurisprudence nous éclaire et confirme la démarche du juge dans la recherche des missions du COS, démarche non fondée sur une appréciation abstraite de ce que doit être un bon COS mais intimement liée à son action au moment où il a effectivement exercé cette fonction. Ce dernier point n'est pas sans importance. La mise en œuvre de la chaîne de commandement, la montée en puissance ou plus simplement l'arrivée sur les lieux d'un officier susceptible de prendre le commandement va entraîner une succession de COS. Dès lors, il est parfois difficile de dire qui exerçait réellement la fonction au moment où le dommage est survenu. La jurisprudence ne retient pas toujours formellement la notion de COS mais vise systématiquement le responsable de l'opération.

La prise de commandement est donc un acte grave. Le COS doit être bien préparé à l'exercer et la formation constitue la meilleure garantie. À cet égard, l'ENSOSP a pris la mesure de cette exigence par la mise en œuvre d'un plateau technique digne des officiers.

### La protection fonctionnelle des agents

L'administration a l'obligation légale de protéger son agent contre les attaques dont il a fait l'objet à

l'occasion de l'exercice de ses fonctions mais aussi contre la mise en cause de sa responsabilité civile ou pénale devant le juge pénal à raison de faits n'ayant pas le caractère d'une faute personnelle.

Concernant la procédure, l'agent doit faire une demande motivée écrite auprès du service compétent sous couvert de sa hiérarchie. La demande doit comporter tous les éléments nécessaires à la décision (plainte, écrit...) ce qui permettra une prise de décision : accord, refus ou encore tout autre mesure s'imposant.

Les dispositifs communs aux différents types de protection dans le cadre de la mise en cause d'un agent :

- ▶ Libre choix de l'avocat par l'agent (mais obligation d'informer le SDIS de ce choix et de prendre connaissance des conditions de prise en charge des frais par le SDIS par le biais de son assurance).

- ▶ La protection peut être mise en œuvre par :
  - le ministère d'un avocat et la prise en charge des frais et honoraires y afférents
  - l'assistance juridique
  - la prise en charge des frais de justice

- ▶ En ce qui concerne la protection d'agents victimes d'attaques (menaces, violences, voie de fait, diffamation, ...), l'administration doit faire cesser ces attaques.

Ce suivi est opéré par Madame Danièle Mattillo, Chef du Service des Affaires juridiques en collaboration avec Madame Julie Dejour-Fort.

## Le CHS du 7 mai 2010

Après approbation du procès verbal du précédent CHS du 26 mars dernier, le Comité Hygiène et Sécurité du vendredi 7 mai dernier s'est déroulé dans une atmosphère constructive aux débats fructueux sous la Présidence de Monsieur Gérard Manfredi, premier Vice-président du Conseil d'administration, Conseiller général et Maire de Roquebillière. L'ordre du jour était le suivant :

### Rapport n°1 : La note EDF

Le Capitaine Christian Caumes, Chef du service « Coordination opérationnelle » du Groupement fonctionnel Opérations présente ce rapport en rappelant la genèse de ce dossier. La note d'information n° 2010-001 (présentation des réseaux transport et distribution d'électricité, notions succinctes sur l'électricité, risques électriques sur le corps humain) est en ligne sur Intranet ainsi que la consigne opérationnelle n°2010-007 (procédures opérationnelles face aux risques électriques). Le problème très particulier relatif aux éléments de production photovoltaïques a été évoqué. Un groupe de travail, composé notamment de représentants du personnel, va prochainement être mis en place. Il est, par ailleurs, fortement conseillé aux sapeurs-pompiers de ne pas arroser, ni marcher sur ces panneaux.

### Rapport n°2 et n°3 : Le bilan 2009 du Service de médecine professionnelle et enquête qualité du SSSM en intervention

Le Médecin-Chef, le Colonel Jacques Barberis présente ces deux rapports qui concernent le maintien de la santé des agents du SDIS tous statuts confondus. Par ailleurs, une enquête qualité a été mise en œuvre afin de mesurer le degré de satisfaction du soutien sanitaire, le Commandant Claire BERANGER a managé le groupe de travail et procède au questionnaire auprès des agents pris en charge par le SSSM. Ce remarquable travail a été salué tant par le Président Manfredi que par l'ensemble des représentants du personnel.

### Rapport n°4 : La défense incendie et sauvetage en secteur vieille ville

Ce rapport a été présenté par le Colonel Robert Raibaut en pré-CHS. À la suite de cette réunion, il a été décidé par les représentants de l'administration et du personnel que ce rapport serait présenté en CATSIS car il ne relève pas de cette instance.

### Rapport n°5 : Les fiches de données sécurité

Présentées par le Commandant Claire Béranger, ces fiches de données sécurité répondent véritablement à une obligation du Code du Travail. Désormais, chaque centre ainsi que le SSSM seront dotés d'un classeur récapitulatif de l'ensemble des fiches des produits chimiques utilisés au SDIS.

### Questions diverses :

- Le Feu de parking souterrain du 14 février 2010 à Nice :

Le retour d'expérience a été présenté par le Lieutenant-Colonel Yves Cavalier, Chef du GT Sud, dans le but d'optimiser les points positifs de cette intervention et de proposer des pistes d'amélioration notamment en matière de soutien à l'homme en intervention.

De plus, est envisagée la création prochaine d'un groupe de travail pluridisciplinaire auquel les représentants du personnel ont demandé d'être associés.

Parallèlement, une étude scientifique, menée par le Capitaine Sylvain Rogissart et le SSSM, sur les effets physiologiques liés au port des nouveaux EPI est en cours d'élaboration. En attendant les résultats de celle-ci, la consigne qui peut être donnée est de prendre en compte la contrainte thermique accentuée par ce nouvel équipement : réhydratation, repos, recharge calorique ...

- Les Postes radio E/R 400 MHz :

Dans l'attente du lancement du projet national ANTARES, le SDIS 06 s'est lancé dans la mise à niveau du parc des ERP 400 MHz existants. Le Commandant Hervé Martin, Adjoint au Chef de Groupement fonctionnel Informatique et Télécommunications, expert sur ce dossier, nous rappelle que 361 postes ont été changés pour un coût de 250 000 euros sur les années 2008 et 2009. La politique de dotation fera l'objet d'une question présentée au prochain CHS.

## LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

### MOBILITÉS INTERNES

#### • Robert FERLONI

Major de SPP à l'Administration générale du GT Sud (Nice Magnan)  
Affectation au Service Bureau d'Ordres du GT Sud en qualité de Chef de bureau (Nice Magnan)  
Au 01/04/2010

#### • Thierry LAMY

Major de SPP au GF Technique – Service matériel  
Affectation au GF Prévision en qualité de Chef de bureau des risques  
Au 01/04/2010

### DEMANDE DE DISPONIBILITÉ

#### • Nicolas DARMON

Caporal de SPP au CIS Nice Hancy (GT Sud)  
Demande de disponibilité à compter du 01/04/2010 pour une durée de trois mois

### RENOUVELLEMENT DE DISPONIBILITÉ

#### • Ange SELLERON DU COURTILLET

Caporal de SPP au CIS Mougins (GT Ouest)  
Renouvellement de disponibilité à compter du 01/04/2010 pour une nouvelle période de six mois

### MUTATION

#### • Natalie PACOME

Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, actuellement en disponibilité, anciennement affectée au BO du GT Est (Menton)  
Mutation au SDIS 84 (Vaucluse) le 01/04/2010

### RETRAITES

#### • Jean-Luc ARCIS

Sergent de SPP au CIS Valbonne (GT Centre)  
En poste depuis le 07/07/1980  
Départ en retraite le 14/04/2010

#### • Gérard COURTEL

Capitaine de SPP au GF Prévention – Arrondissement de Grasse  
En poste depuis le 01/12/1994  
Départ en retraite le 17/04/2010